

**Décret n° 2002-251..... du 20 Juillet 2002.....
portant nomination à titre exceptionnel dans
l'ordre du mérite congolais.**

Le Président de la République,

- Vu l'Acte Fondamental;
- Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand croix;
- Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur;
- Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux;
- Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création du conseil des ordres nationaux;
- Vu le décret n° 97-7 du 4 novembre 1997 portant création de la maison militaire du Président de la République;
- Vu le décret n° 2001-330 du 16 juin 2001 portant réorganisation de la maison militaire du Président de la République;
- Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article premier .- Est nommé, à titre exceptionnel, dans l'ordre du mérite congolais.

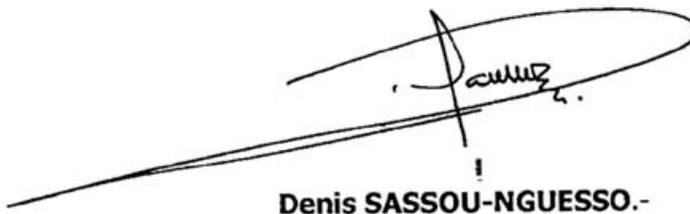
AU GRADE DE COMMANDEUR

- Monsieur **Hervé BOLOT**, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France au Congo.

Article 2.- Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur, ne sont pas applicables.

Article 3.- Le Présent décret sera inséré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 20 Juillet 2002



Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Pour le ministre de l'économie, des finances
et du budget en mission,

Le ministre à la Présidence de la République; chargé
du cabinet du Chef de l'Etat et du contrôle d'Etat,



Gérard BITSINDOU.